



**ODDO BHF**  
ASSET MANAGEMENT

# *Rapport annuel révisé*

## ODDO BHF Emerging Markets

Fonds commun de placement

Version pour distribution en France

En cas de de divergences, la version allemande fait foi.

31 mars 2025

## Table des matières

Gestion et administration.....	3
Évolution du marché et rapport d'activité.....	4
Rapport d'audit.....	5
ODDO BHF Emerging Markets .....	8
Composition de l'actif net au 31/03/2025.....	9
Compte de résultat et variations de l'actif net du 01/04/2024 au 31/03/2025 .....	10
Comparaison sur trois ans .....	11
Répartition du portefeuille-titres au 31/03/2025 .....	12
État des modifications du portefeuille-titres du 01/04/2024 au 31/03/2025 .....	14
Répartition économique du portefeuille-titres au 31/03/2025 .....	16
Notes au rapport annuel (Annexe).....	17
Informations complémentaires au rapport annuel (non révisées).....	20

# ODDO BHF Emerging Markets

---

## Gestion et administration

### Société de gestion

ODDO BHF Asset Management Lux  
6, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 Munsbach

Adresse postale :  
B.P. 258  
L-2012 Luxembourg

Téléphone : (00352) 45 76 76-1  
Fax : (00352) 45 83 24

Capitaux propres : 7,3 millions EUR  
Au : 31 décembre 2024

### Direction

Udo Grünen

Holger Rech

Carsten Reek

### Conseil d'administration

Bastian Hoffmann  
Président  
Également directeur exécutif d'ODDO BHF Asset  
Management GmbH, Düsseldorf

Stephan Tiemann  
Également membre du Conseil d'administration  
d'ARAGON SICAV, Luxembourg

Aude Vanderpol  
à partir du 10 février 2025  
Également membre du Conseil d'administration de  
ODDO BHF Private Assets SICAV Lux,  
Luxembourg  
SICAV ODDO BHF, Luxembourg  
SICAV ODDO BHF, France  
SICAV ODDO BHF II, Luxembourg

Francis Huba  
jusqu'au 31 décembre 2024

### Associé de la Société de gestion

ODDO BHF Asset Management GmbH  
Herzogstraße 15  
D-40217 Düsseldorf

### Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
2, rue Gerhard Mercator  
B.P. 1443  
L-1014 Luxembourg

### Dépositaire et agent d'administration centrale

CACEIS Bank, Luxembourg Branch  
5, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

Capitaux propres de CACEIS Bank, Paris :  
1.280,7 millions EUR  
Au : 31 décembre 2024

### Agents payeurs

**Luxembourg :**  
CACEIS Bank, Luxembourg Branch  
5, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**Allemagne :**  
ODDO BHF SE  
Gallusanlage 8  
D-60329 Francfort-sur-le-  
Main et ses succursales

**Autriche :**  
Deutsche Bank AG  
Succursale de Vienne  
Fleischmarkt 1  
A-1010 Vienne

**Suisse :**  
ODDO BHF (Suisse) AG  
Gartenstrasse 14  
CH-8002 Zurich

### Représentant

**Suisse :**  
ACOLIN Fund Services AG  
Thurgauerstrasse 36/38  
CH-8050 Zurich

### Gérant du Fonds

ODDO BHF SE  
Gallusanlage 8  
D-60329 Francfort-sur-le-Main et ses succursales  
ODDO BHF TRUST GmbH a été fusionnée avec ODDO  
BHF SE en date du 2 avril 2024

Au : 31 mars 2025

# ODDO BHF Emerging Markets

## Évolution du marché et rapport d'activité

Le Fonds ODDO BHF Emerging Markets est conforme à la partie I de la loi luxembourgeoise modifiée du 17 décembre 2010.

### Panorama boursier

Les marchés actions mondiaux ont signé une évolution positive durant l'année 2024. Les banques centrales européenne et américaine ont toutes deux abaissé leurs taux directeurs à la suite du ralentissement de l'inflation. Les grands noms de la technologie se sont démarqués. Les acteurs du marché estiment en effet que le thème de l'intelligence artificielle représentera au cours des prochaines années un potentiel de croissance considérable pour les grandes entreprises technologiques. Les marchés actions des pays émergents se sont eux aussi bien comportés. Les gains sont essentiellement à mettre à l'actif des marchés actions chinois. En effet, la banque centrale chinoise ainsi que le gouvernement ont pris des mesures monétaires et budgétaires afin de stimuler l'économie du pays, dont la croissance a récemment ralenti. Ces mesures consistaient notamment à abaisser les taux directeurs chinois ainsi que le taux minimum de réserves obligatoires des banques du pays. Le gouvernement central a par ailleurs accordé une plus grande marge de manœuvre aux gouvernements locaux, leur permettant d'émettre de nouvelles obligations pour purger d'anciennes dettes. Le marché actions indien a pour sa part atteint un nouveau sommet inédit, grâce notamment aux acquisitions effectuées par les investisseurs nationaux. Le mandat du Premier ministre indien, Narendra Modi, a été reconduit dans le sillage des élections législatives dans le pays.

### ODDO BHF Emerging Markets

L'objectif de la politique d'investissement du Fonds consiste à dégager une plus-value élevée sur le long terme en participant à la performance des actions des marchés émergents. Le Fonds investit au moins 51 % de ses actifs dans des actions et des instruments assimilés à des actions qui font partie de l'indice MSCI Emerging Markets EUR NR.

L'indice de référence du Fonds est composé à 100 % du MSCI Emerging Markets EUR NR® et constitue la base de la gestion interne des risques. Le Fonds ne le réplique pas à l'identique, mais vise à le surperformer, de sorte que d'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont possibles par rapport à l'indice de référence. C'est pourquoi la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence indiqué.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le gérant du Fonds dispose des pleins pouvoirs sur la composition des actifs du Fonds. Si le Fonds détiendra en règle générale des actifs qui sont des composantes de l'indice de référence, il peut investir dans ces composantes à des degrés divers et détenir des actifs qui ne sont pas des composantes de l'indice de référence.

Le Fonds investit principalement dans des actions d'entreprises issues des marchés émergents. Le Fonds détient quelques positions complémentaires sur des entreprises européennes et américaines qui réalisent une part élevée de leurs ventes dans les marchés émergents.

Les investissements du Fonds se concentrent principalement sur la région asiatique. Ses marchés les plus importants, en termes de volume de investissements, sont la Chine, l'Inde et Taïwan. Sur le plan sectoriel, le Fonds présente une pondération élevée des biens de consommation, de la technologie et de la finance. Dans la technologie, l'accent est placé sur les actions d'entreprises de semi-conducteurs. Le Fonds détient également des actions de sociétés bénéficiant de la tendance à la mobilité électrique. Les trois principales positions individuelles à la date de clôture concernaient le fabricant taïwanais de semi-conducteurs Taiwan Semiconductor Manufacturing, le développeur chinois de jeux en ligne Tencent et la plateforme de commerce électronique chinoise Alibaba.

Au cours de la période de référence écoulée, les catégories de parts ont enregistré les performances suivantes :

Catégorie de parts	% par part
ODDO BHF Emerging Markets (CIW-EUR)	5,74
ODDO BHF Emerging Markets (CRW-EUR)	4,57
ODDO BHF Emerging Markets (CN-EUR) *	-2,18
ODDO BHF Emerging Markets (CR-EUR) *	-2,26

\* Catégorie de parts activée le 24 janvier 2025 dans le cadre de la fusion.  
Voir également la note « Informations relatives aux changements importants ».

### Publication d'informations en matière de durabilité

Le Fonds relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Conformément à l'article 8 du règlement SFDR, le gérant du Fonds intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de la prise de décisions d'investissement ainsi que des conséquences négatives importantes de ces décisions sur les facteurs de durabilité.

La Société de gestion et le gérant du Fonds observent les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« UN PRI ») et les appliquent dans leurs activités d'engagement pour le compte du Fonds. Par exemple, la Société de gestion exerce ses droits de vote, promeut activement les droits des actionnaires et des créanciers et dialogue avec les émetteurs. Les titres émis par des entreprises fabriquant des armes controversées telles que des bombes à sous-munitions et des mines antipersonnel, ou des armes chimiques au sens de la Convention de Paris sur les armes chimiques de 1993, sont exclus du portefeuille.

Meilleures salutations,

ODDO BHF Asset Management Lux

Le Conseil d'administration de la Société de gestion, juin 2025

Les informations et les chiffres contenus dans le présent rapport se rapportent au passé et ne présagent en aucun cas de l'évolution future.



## Rapport d'audit

Aux porteurs de parts de  
**ODDO BHF Emerging Markets**

---

### Notre opinion

À notre avis, les comptes ci-joints donnent une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de l'ODDO BHF Emerging Markets (le « Fonds ») au 31 mars 2025, ainsi que du résultat et de l'évolution de l'actif du Fonds pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg concernant l'établissement et la présentation des comptes.

#### *Ce que nous avons vérifié*

Les comptes du Fonds se composent :

- de la composition de l'actif net du Fonds au 31 mars 2025 ;
- du compte de résultat et des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ;
- de la répartition du portefeuille-titres au 31 mars 2025 ; et
- de l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

---

### Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (« Loi du 23 juillet 2016 ») et aux normes internationales d'audit (« ISA ») adoptées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg est plus amplement décrite dans le paragraphe « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des comptes ».

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable, y compris les normes internationales d'indépendance (le « code IESBA »), adopté pour le Luxembourg par la CSSF, et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie.

---

### Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes et notre rapport d'audit concernant ces derniers.

Notre opinion sur les comptes ne couvre pas les autres informations et nous ne donnons aucune garantie à cet égard.

Dans le cadre de l'audit des comptes, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer si elles présentent des incohérences majeures avec les comptes ou les conclusions de l'audit, ou si elles présentent autrement des anomalies significatives. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune déclaration à faire à cet égard.

---

### **Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes**

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes, conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en la matière, ainsi que de la mise en œuvre des contrôles internes qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le Fonds ou de cesser son activité.

---

### **Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des comptes**

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport d'audit qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les informations incorrectes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques des destinataires prises sur la base de ces comptes.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons une attitude critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les comptes, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, l'usage de faux, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement des contrôles internes ;
- nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions la pertinence des méthodes comptables utilisées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que des estimations comptables et des notes annexes y relatives ;
- nous formulons une conclusion sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport d'audit, d'effectuer un renvoi vers les notes de l'annexe aux comptes concernées ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des comptes, y compris les notes annexes, et déterminons s'ils reflètent fidèlement les opérations et les événements sous-jacents.



Nous communiquons aux entités responsables de la surveillance, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de toute insuffisance significative du contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
Représentée par

Luxembourg, le 25 juin 2025

Signé électroniquement par :  
Carsten Brengel  
/signature/

Carsten Brengel

## **ODDO BHF Emerging Markets**

# ODDO BHF Emerging Markets

---

## Composition de l'actif net au 31/03/2025

	<i>Présenté en EUR</i>
<b>Actif</b>	<b>218.812.270,78</b>
Portefeuille-titres à la valeur de marché	182.089.863,85
<i>Coût d'acquisition</i>	<i>165.854.222,40</i>
Avoirs bancaires/dépôts à terme	506.663,48
À recevoir sur émissions de parts	27.104.892,67
Dividendes à recevoir	216.295,94
Intérêts à recevoir	2.233,78
À recevoir sur opérations de change	8.892.321,06
<b>Passif</b>	<b>33.673.919,95</b>
Dettes bancaires à court terme	2.608.460,41
À payer sur achats de titres	21.918.841,52
À payer sur rachats de parts	46.009,05
Frais de gestion	133.548,74
Frais d'audit	9.835,09
Taxe d'abonnement	7.207,17
Charges d'intérêts	167,51
À payer sur opérations de change	8.949.850,46
<b>Actifs du Fonds</b>	<b>185.138.350,83</b>

# ODDO BHF Emerging Markets

## Compte de résultat et variations de l'actif net du 01/04/2024 au 31/03/2025

Présenté en EUR

<b>Revenus</b>	<b>2.036.927,27</b>
Dividendes	1.989.622,15
Intérêts sur titres	821,54
Intérêts sur avoirs bancaires	46.483,58
<b>Charges</b>	<b>1.428.829,68</b>
Frais de gestion	1.177.069,64
Frais d'audit et de conseil	24.267,23
Commissions des autorités de surveillance	6.422,14
Frais de transaction	177.183,65
Taxe d'abonnement	18.389,29
Intérêts à payer sur avoirs bancaires	762,57
Frais de publication	24.735,16
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>608.097,59</b>
<b>Plus/moins-value nette réalisée sur :</b>	
- Investissements en valeurs mobilières	479.718,42
- Opérations de change à terme	3.576,53
- Contrats financiers à terme	-108.066,20
- Opérations de change	-170.634,13
<b>Résultat net réalisé</b>	<b>812.692,21</b>
<b>Variation des plus/moins-values non réalisées sur :</b>	
- Investissements en valeurs mobilières	3.765.155,49
- Contrats financiers à terme	10.188,99
<b>Augmentation/diminution de l'actif net résultant des opérations</b>	<b>4.588.036,69</b>
Entrées de capitaux liées aux émissions de parts	90.190.474,20
Sorties de capitaux liées aux rachats de parts	-14.809.908,26
<b>Augmentation/diminution de l'actif net</b>	<b>79.968.602,63</b>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b>105.169.748,20</b>
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>185.138.350,83</b>

# ODDO BHF Emerging Markets

## Comparaison sur trois ans

		31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023
<b>Actifs du Fonds</b>	<b>EUR</b>	<b>185.138.350,83</b>	<b>105.169.748,20</b>	<b>103.279.306,55</b>
<b>ODDO BHF Emerging Markets (CIW-EUR)</b>				
Parts en circulation		1.397.594,992	914.136,752	930.954,752
Valeur de la part	EUR	114,02	107,83	102,47
<b>ODDO BHF Emerging Markets (CRW-EUR)</b>				
Parts en circulation		60.327,665	69.025,000	85.895,000
Valeur de la part	EUR	99,93	95,56	91,82
<b>ODDO BHF Emerging Markets (CN-EUR)</b>				
Parts en circulation		59.947,057	-	-
Valeur de la part*	EUR	48,91	-	-
<b>ODDO BHF Emerging Markets (CR-EUR)</b>				
Parts en circulation		344.164,018	-	-
Valeur de la part*	EUR	48,87	-	-

\* les catégories de parts (CN-EUR) et (CR-EUR) ont été émises à un prix d'émission de 50 EUR dans le cadre de la fusion. La valeur de la part a été déterminée pour la première fois le 24 janvier 2024.

# ODDO BHF Emerging Markets

## Répartition du portefeuille-titres au 31/03/2025

Libellé	Devise	Quantité/Valeur nominale	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur de marché (en % de l'actif net)	
<b>Titres admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé</b>			<b>151.179.720,92</b>	<b>167.956.448,14</b>	<b>90,72</b>
<b>Actions</b>			<b>151.179.720,92</b>	<b>167.956.448,14</b>	<b>90,72</b>
<b>Brésil</b>			<b>4.928.405,58</b>	<b>4.494.594,84</b>	<b>2,43</b>
NU HOLDINGS LTD/CAYMAN ISL-A	USD	470.000	4.928.405,58	4.494.594,84	2,43
<b>Chine</b>			<b>30.820.687,76</b>	<b>35.605.869,01</b>	<b>19,23</b>
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	85.400	9.425.710,92	10.449.526,01	5,64
BYD CO LTD-H	HKD	190.500	5.992.544,10	9.205.205,11	4,97
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	234.680	7.073.559,57	7.666.139,70	4,14
TRIP.COM GROUP LTD	HKD	100.600	5.739.682,71	6.058.477,31	3,27
XTEP INTERNATIONAL HOLDINGS	HKD	3.530.000	2.589.190,46	2.226.520,88	1,20
<b>France</b>			<b>2.423.640,39</b>	<b>6.824.424,00</b>	<b>3,69</b>
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1.635	1.170.029,61	3.982.860,00	2,15
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	4.840	1.253.610,78	2.841.564,00	1,53
<b>Hong Kong</b>			<b>4.166.883,70</b>	<b>3.476.044,26</b>	<b>1,88</b>
AIA GROUP LTD	HKD	491.000	4.166.883,70	3.476.044,26	1,88
<b>Inde</b>			<b>13.901.926,50</b>	<b>14.193.072,17</b>	<b>7,67</b>
HDFC BANK LTD-ADR	USD	84.600	5.017.388,50	5.169.174,91	2,79
ICICI BANK LTD-SPON ADR	USD	212.800	5.528.230,07	6.169.882,66	3,33
INFOSYS LTD-SP ADR	USD	170.000	3.356.307,93	2.854.014,60	1,54
<b>Indonésie</b>			<b>5.712.499,06</b>	<b>4.416.163,17</b>	<b>2,39</b>
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	5.484.000	3.198.270,47	2.600.808,46	1,40
BANK MANDIRI PERSERO TBK PT	IDR	6.257.000	2.514.228,59	1.815.354,71	0,98
<b>Iles Caïmans</b>			<b>22.961.521,90</b>	<b>26.707.547,10</b>	<b>14,43</b>
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	290.000	3.281.567,48	3.041.699,08	1,64
BOSIDENG INTL HLDGS LTD	HKD	6.612.000	3.418.680,22	3.165.158,31	1,71
NETEASE INC-ADR	USD	37.720	2.986.846,98	3.510.263,70	1,90
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	232.300	10.801.735,84	14.058.887,11	7,59
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	1.580.000	2.472.691,38	2.931.538,90	1,58
<b>Mexique</b>			<b>7.236.311,28</b>	<b>6.645.129,29</b>	<b>3,59</b>
GRUPO AEROPORT DEL SURESTE-B	MXN	71.000	1.585.795,39	1.808.497,69	0,98
WALMART DE MEXICO SAB DE CV	MXN	1.866.000	5.650.515,89	4.836.631,60	2,61
<b>Pays-Bas</b>			<b>4.713.680,63</b>	<b>3.695.250,00</b>	<b>2,00</b>
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	37.500	4.713.680,63	3.695.250,00	2,00
<b>Afrique du Sud</b>			<b>7.264.969,87</b>	<b>7.004.620,21</b>	<b>3,78</b>
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	ZAR	19.400	3.028.160,39	3.045.073,03	1,64
CLICKS GROUP LTD	ZAR	122.000	2.180.230,10	2.058.112,41	1,11
SHOPRITE HOLDINGS LTD	ZAR	140.300	2.056.579,38	1.901.434,77	1,03
<b>Corée du Sud</b>			<b>13.448.846,41</b>	<b>12.863.819,38</b>	<b>6,95</b>
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	242.500	9.677.555,85	9.197.370,72	4,97
SK HYNIX INC	KRW	29.200	3.771.290,56	3.666.448,66	1,98
<b>Taiwan</b>			<b>21.693.019,17</b>	<b>25.633.567,01</b>	<b>13,85</b>
ECLAT TEXTILE COMPANY LTD	TWD	166.000	2.650.026,88	2.242.308,24	1,21
MEDIATEK INC	TWD	119.500	3.520.910,67	4.880.889,48	2,64
NIEN MADE ENTERPRISE CO LTD	TWD	217.000	2.299.683,77	2.426.037,73	1,31
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	606.000	13.222.397,85	16.084.331,56	8,69
<b>Thaïlande</b>			<b>4.115.149,67</b>	<b>3.349.490,41</b>	<b>1,81</b>
BANGKOK DUSIT MED SERVI-NVDR	THB	5.550.000	4.115.149,67	3.349.490,41	1,81
<b>États-Unis d'Amérique</b>			<b>7.792.179,00</b>	<b>13.046.857,29</b>	<b>7,05</b>
APPLE INC	USD	11.650	733.000,90	2.345.500,32	1,27
MERCADOLIBRE INC	USD	4.295	6.440.778,02	8.127.562,27	4,39
NVIDIA CORP	USD	25.400	618.400,08	2.573.794,70	1,39
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>14.674.501,48</b>	<b>14.133.415,71</b>	<b>7,63</b>
<b>Actions/parts de fonds d'investissement</b>			<b>14.674.501,48</b>	<b>14.133.415,71</b>	<b>7,63</b>

# ODDO BHF Emerging Markets

## Répartition du portefeuille-titres au 31/03/2025

Libellé	Devise	Quantité/Valeur nominale	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur de marché (en % de l'actif net)	
<b>France</b>			<b>12.358.547,59</b>	<b>11.969.318,71</b>	<b>6,47</b>
LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF ACC EUR	EUR	417.141	12.358.547,59	11.969.318,71	6,47
<b>Irlande</b>			<b>2.315.953,89</b>	<b>2.164.097,00</b>	<b>1,17</b>
DRAGON CAP-VIETNAM EQTY-B	EUR	1.300	2.315.953,89	2.164.097,00	1,17
<b>Total des valeurs mobilières</b>			<b>165.854.222,40</b>	<b>182.089.863,85</b>	<b>98,35</b>
<b>Avoirs bancaires/dépôts à terme</b>				<b>-2.101.796,93</b>	<b>-1,14</b>
<b>Autres actifs/passifs nets</b>				<b>5.150.283,91</b>	<b>2,79</b>
<b>Actifs du Fonds</b>				<b>185.138.350,83</b>	<b>100,00</b>

# ODDO BHF Emerging Markets

## État des modifications du portefeuille-titres du 01/04/2024 au 31/03/2025

Libellé	Achats/entrées	Ventes/sorties	Parts gratuites
<b>Actions</b>			
AIA GROUP LTD	209.000	175.000	-
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	45.600	10.200	-
AMBEV SA	245.000	1.445.000	-
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	290.000	-	-
APPLE INC	2.250	300	-
ASML HOLDING NV	1.990	3.730	-
BANGKOK DUSIT MED SERVI-NVDR	4.100.000	-	-
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	3.384.000	-	-
BANK MANDIRI PERSERO TBK PT	4.357.000	1.900.000	-
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	26.600	-	-
BOSIDENG INTL HLDGS LTD	3.512.000	-	-
BYD CO LTD-H	70.500	-	-
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	19.400	-	-
CLICKS GROUP LTD	122.000	-	-
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	234.680	-	-
ECLAT TEXTILE COMPANY LTD	52.000	-	-
GRUPO AEROPORT DEL SURESTE-B	25.000	29.000	-
HAIER SMART HOME CO LTD-H	-	880.000	-
HDFC BANK LTD-ADR	51.600	-	-
HERMES INTERNATIONAL	305	970	-
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	-	78.000	-
ICICI BANK LTD-SPON ADR	146.800	-	-
INFOSYS LTD-SP ADR	93.600	70.300	-
ITAU UNIBANCO HOLDING S-PREF	58.700	313.700	-
JD.COM INC-ADR	-	48.000	-
KIMBERLY-CLARK DE MEXICO-A	270.000	1.670.000	-
LI NING CO LTD	-	444.000	-
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	800	1.060	-
MEDIATEK INC	62.500	58.000	-
MERCADOLIBRE INC	2.335	440	-
MITRA ADIPERKASA	3.080.000	16.880.000	-
MONCLER SPA	-	54.000	-
NETEASE INC-ADR	12.320	5.600	-
NIEN MADE ENTERPRISE CO LTD	34.000	-	-
NU HOLDINGS LTD/CAYMAN ISL-A	470.000	-	-
NVIDIA CORP	6.200	25.980	38.880
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	108.500	-	-
SHOPRITE HOLDINGS LTD	140.300	-	-
SK HYNIX INC	29.200	-	-
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	285.000	59.000	-
TENCENT HOLDINGS LTD	144.300	-	-
TRIP.COM GROUP LTD	117.600	17.000	-
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	-	100.000	-
WALMART DE MEXICO SAB DE CV	1.296.000	-	-
XTEP INTERNATIONAL HOLDINGS	3.530.000	-	-
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	540.000	310.000	-
YUM CHINA HOLDINGS INC	-	77.000	-
<b>Obligations</b>			
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.5% 13-03-25	2.000.000	2.000.000	-
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.5% 15-02-25	2.000.000	2.000.000	-
<b>Actions/parts de fonds d'investissement</b>			
AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF - EUR C	764.242	764.242	-
AMUNDI MSCI INDIA UCITS ETF - EUR C	2.759	2.759	-
DRAGON CAP-VIETNAM EQTY-B	2.100	800	-

# ODDO BHF Emerging Markets

---

## État des modifications du portefeuille-titres du 01/04/2024 au 31/03/2025

Libellé	Achats/entrées	Ventes/sorties	Parts gratuites
ISHARES MSCI EM UCITS ETF USD (DIST)	98.542	98.542	-
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD ACC	1.486.847	1.486.847	-
LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF ACC EUR	820.141	403.000	-
XTRACKERS CSI300 SWAP UCITS ETF 1C	43.525	43.525	-

# ODDO BHF Emerging Markets

---

## Répartition économique du portefeuille-titres au 31/03/2025

<b>Secteur</b>	<b>% du portefeuille-titres</b>
Électronique, matériel informatique et logiciels	52,25
Banques et établissements de crédit	10,33
Textiles et tissus	9,61
Fonds d'investissement	7,76
Commerce et consommation	6,16
Construction mécanique	4,21
Voyages et loisirs	3,33
Assurance	1,91
Pharmacie et cosmétiques	1,84
Industrie automobile	1,61
Transport	0,99
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

**ODDO BHF Emerging Markets**  
**Notes au rapport annuel (Annexe)**

# ODDO BHF Emerging Markets

---

## Notes au rapport annuel (Annexe)

Le Fonds ODDO BHF Emerging Markets a été créé le 20 juin 2011 conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux règles en vigueur au Luxembourg.

Les comptes du Fonds sont établis en euro (EUR).

À cet égard :

- les actifs admis à la cote officielle d'une bourse sont évalués au dernier cours de clôture disponible ;
- Les actifs qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une bourse, mais qui sont négociés sur un marché réglementé ou un autre marché organisé sont également évalués au dernier cours de clôture disponible ;
- les actifs qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché organisé ou pour lesquels il n'existe pas de prix de transaction disponible, sont évalués à la valeur équitable adéquate sur la base d'une appréciation soignée à l'aide des modèles de valorisation adaptés et en tenant compte des conditions de marché globales ;
- les actifs, de même que tous les autres titres, dont les cours ne reflètent pas les conditions du marché sont évalués sur la base de leur valeur de réalisation probable, déterminée avec prudence et de bonne foi ;
- les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts ;
- les parts de fonds de placement sont évaluées à leur dernier prix de rachat constaté et disponible ;
- les dépôts à terme sont évalués à leur taux de rendement, sous réserve qu'un contrat stipulant qu'ils sont résiliables à tout moment ait été conclu entre la société de gestion et l'établissement financier auprès duquel les dépôts sont effectués et que le taux de rendement corresponde à la valeur de réalisation ;
- les actifs non libellés dans la devise du Fonds sont convertis dans celle-ci au taux de change moyen de la veille.

Les produits dérivés sont également évalués conformément aux règles énoncées ci-dessus.

### Remarques concernant l'utilisation des bénéficiaires

Le résultat ordinaire des catégories de parts a été capitalisé.

### Frais de transaction

Dans la mesure où, à l'achat ou à la vente de titres, des frais de transaction sont imputés au Fonds qui ne sont pas inclus dans la valeur de règlement, ceux-ci sont présentés comme frais de transaction dans le compte de résultat.

### Informations sur les frais

Des informations détaillées sur les frais encourus par le Fonds sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

### Fiscalité

Conformément aux lois et règlements en vigueur au Luxembourg, le Fonds est soumis à une taxe d'abonnement de 0,05 % par an, à l'exception des catégories de parts qui bénéficient d'un taux réduit de 0,01 %, telles que les catégories de parts réservées aux investisseurs institutionnels.

Un compartiment ou une catégorie de parts peut être exonéré(e) de la taxe d'abonnement dans la mesure où ses parts sont réservées aux investisseurs institutionnels, où il investit exclusivement dans des instruments du marché monétaire et des dépôts auprès d'établissements de crédit et où il a reçu la meilleure notation possible de la part d'une agence de notation reconnue.

La taxe d'abonnement est calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie de parts au dernier jour du trimestre et est payable trimestriellement aux autorités luxembourgeoises.

En vertu de l'article 175(a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis dans des fonds cibles déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

### Informations relatives aux changements importants

#### Gestion du Fonds

Au 2 avril 2024, ODDO BHF Asset Management GmbH a été fusionnée avec ODDO BHF SE.

#### Conseil d'administration d'ODDO BHF Asset Management Lux

Monsieur Francis Huba a quitté ses fonctions de membre du Conseil d'administration le 31 décembre 2024. Madame Aude Vanderpool a été nommée par le propriétaire unique pour lui succéder, avec effet au 10 février 2025. Sa nomination a été approuvée par la CSSF.

# ODDO BHF Emerging Markets

## Notes au rapport annuel (Annexe)

### Fusion au 24 janvier 2025

La Société de gestion a décidé de fusionner le fonds ODDO BHF Emerging Income, géré par ODDO BHF Asset Management SAS, avec le fonds ODDO BHF Emerging Markets, géré par ODDO BHF Asset Management Lux.

Après la fusion, le Fonds absorbé sera liquidé, et les porteurs de parts du Fonds absorbé deviendront des porteurs de parts du Fonds absorbant.

Concrètement, les catégories de parts du Fonds absorbé reprises dans le tableau suivant seront transférées vers des catégories de parts correspondantes du Fonds absorbant.

ODDO BHF Emerging Income	ODDO BHF Emerging Markets	Ratio d'échange*	Nombre de parts émises par le Fonds absorbant
CR-EUR (FR0000992000)	CR-EUR (LU2611174017)	8,525383558	349.045,461
GC-EUR (FR0011606342)	CN-EUR (LU2611173803)	2,791542335	64.082,601
CN-EUR (FR0013279965)	CN-EUR (LU2611173803)	2,060199787	1.112,662

\* Nombre de parts du Fonds absorbant émises pour une part du Fonds absorbé.

### Cours des titres/taux du marché

Les actifs du Fonds sont évalués sur la base des cours/taux du marché suivants :

#### Type de titres

Actions

#### Date du cours

28/03/2025

#### Taux de change au 28/03/2025

Livre sterling	(GBP)	0,83630	=	1 EUR
Renminbi chinois	(CNY)	7,86130	=	1 EUR
Dollar de Hong Kong	(HKD)	8,41865	=	1 EUR
Roupie indonésienne	(IDR)	17.922,88850	=	1 EUR
Yen japonais	(JPY)	162,64265	=	1 EUR
Peso mexicain	(MXN)	22,09895	=	1 EUR
Rand sud-africain	(ZAR)	19,92380	=	1 EUR
Won sud-coréen	(KRW)	1.587,24710	=	1 EUR
Dollar taïwanais	(TWD)	35,86795	=	1 EUR
Baht thaïlandais	(THB)	36,78470	=	1 EUR
Dollar américain	(USD)	1,08230	=	1 EUR

À la date d'évaluation, les titres et devises en portefeuille ont été évalués sur la base des derniers cours disponibles, tel que décrit dans le prospectus de vente. Sur la base des cours lors de cette évaluation en date du 31/03/2025, la valeur nette d'inventaire aurait été réduite de 1,98 %.

### Publication d'informations en matière de durabilité

Les informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 sont comprises dans les informations supplémentaires du rapport annuel (non révisé).

**ODDO BHF Emerging Markets**  
**Informations complémentaires au rapport**  
**annuel (non révisées)**

# ODDO BHF Emerging Markets

## Informations complémentaires au rapport annuel (non révisées)

### Total Expense Ratio

			TER en %
ODDO BHF Emerging ConsumerDemand (CIW-EUR)	LU0632979174	EUR	0,89
ODDO BHF Emerging ConsumerDemand (CRW-EUR)	LU0632979331	EUR	2,00
ODDO BHF Emerging ConsumerDemand (CN-EUR)	LU2611173803	EUR	N/A*
ODDO BHF Emerging ConsumerDemand (CR-EUR)	LU2611174017	EUR	N/A*

\* Le TER n'a pas été calculé dès lors que les catégories de parts étaient actives depuis moins de trois mois.

Total Expense Ratio (TER) = somme des frais (frais de gestion, frais de garde, autres charges, frais d'audit et de publication, taxe d'abonnement et frais des autorités de surveillance) divisée par les frais de gestion payés, multipliés par les frais de gestion en pourcentage de l'encours moyen du Fonds.

### Informations fournies conformément au point 16(1) des « orientations sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs » de l'Association européenne des marchés financiers (AEMF)

Au cours de l'exercice écoulé, des commissions de performance ont été prélevées au titre des catégories de parts suivantes :

Catégorie de parts	Devise	Montant	% de l'actif net*
ODDO BHF Emerging ConsumerDemand (CN-EUR) EUR	EUR	0,00	0,00
ODDO BHF Emerging ConsumerDemand (CR-EUR) EUR	EUR	0,00	0,00

\* calculé sur la base de la valeur liquidative moyenne de l'exercice

### Procédure de gestion des risques

Dans le cadre de la procédure de gestion des risques, la limite de risque de marché du Fonds a été contrôlée au cours de la période sous revue à l'aide de l'approche par les engagements. Selon cette méthode de calcul, les positions en instruments dérivés du Fonds sont converties en équivalents de sous-jacents correspondants via la méthode Delta et évaluées de manière adéquate. À cet égard, la somme des équivalents de sous-jacents ne doit pas excéder la valeur liquidative du Fonds.

### Informations fournies conformément au règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (non révisées)

Aucune opération au sens des orientations susmentionnées n'était en cours à la clôture de la période sous revue.

### Informations relatives à la rémunération des employés

<b>Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé (01/01 – 31/12/2024) de la Société de gestion</b>	<b>Millier EUR</b>	<b>1.999</b>
Dont rémunération fixe	Millier EUR	1.579
Dont rémunération variable	Millier EUR	420
Nombre d'employés de la Société de gestion	Quantité	16

<b>Montant total de la rémunération des dirigeants et autres porteurs de risques versée au cours de l'exercice écoulé (01/01 – 31/12/2024) de la Société de gestion</b>	<b>Millier EUR</b>	<b>1.072</b>
Dont dirigeants	Millier EUR	1.072
Dont autres porteurs de risques	Millier EUR	0

### Description du mode de calcul des rémunérations et autres rétributions éventuelles

ODDO BHF Asset Management Lux est intégrée dans le système de rémunération d'ODDO BHF. ODDO BHF Aktiengesellschaft est soumise à l'ordonnance sur le système de rémunération des établissements bancaires (Institutsvergütungsverordnung, InstitutsVergV) et a défini une stratégie de rémunération commune à l'ensemble du groupe. L'élaboration et la mise en œuvre des systèmes de rémunération des collaboratrices et collaborateurs relèvent de la responsabilité de la direction d'ODDO BHF Asset Management Lux.

La rémunération globale des employés d'ODDO BHF Asset Management Lux se compose d'une part fixe et d'une part variable discrétionnaire.

La part fixe représente la rémunération de base, qui est établie, dans une mesure suffisante, en fonction de la qualification et de l'activité des collaborateurs ou des membres de la direction.

En sus de la rémunération de base, les collaborateurs et les membres de la direction d'ODDO BHF Asset Management Lux peuvent percevoir une rémunération variable liée aux performances et aux résultats. Celle-ci est déterminée en fonction de l'évolution des affaires d'ODDO BHF Aktiengesellschaft ou d'ODDO BHF Asset Management Lux ainsi que de la réalisation des objectifs individuels et des performances des collaborateurs dans leur domaine d'activité.

La rémunération variable des collaborateurs est fixée par la direction et celle des membres de la direction, par le conseil d'administration d'ODDO BHF Asset Management Lux.

La rémunération variable des collaborateurs d'ODDO BHF Asset Management Lux est versée annuellement sous la forme d'un paiement unique, à terme échu, généralement en avril de l'exercice suivant.

# ODDO BHF Emerging Markets

---

## Informations complémentaires au rapport annuel (non révisées)

Conformément aux exigences de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (dans sa version en vigueur), en lien avec les orientations et publications de l'Association européenne des marchés financiers (AEMF) en matière de rémunération, ODDO BHF Asset Management Lux a identifié les collaborateurs qui ont une incidence significative sur son profil de risque (« preneurs de risques »).

Les preneurs de risques au sein d'ODDO BHF Asset Management Lux sont les membres de la direction. L'analyse de risque effectuée par ODDO BHF Asset Management Lux afin d'identifier les preneurs de risques exclut la possibilité que d'autres collaborateurs aient actuellement une incidence significative sur le profil de risque d'ODDO BHF Asset Management Lux ou des fonds qu'elle gère.

Les montants indiqués ci-dessus ont été calculés sur la base des rémunérations versées au cours de l'exercice 2024.

### Résultat du contrôle annuel de la politique de rémunération

Le système de rémunération des collaborateurs est contrôlé chaque année par le service des Ressources humaines au regard de sa conformité avec la stratégie commerciale et en matière de risque, ainsi qu'avec les dispositions réglementaires et le règlement d'entreprise, et est adapté en cas de besoin.

### Modifications importantes de la politique de rémunération définie

La politique de rémunération définie n'a fait l'objet d'aucune modification importante au cours de l'exercice écoulé.

### Informations relatives à la rémunération des employés du gestionnaire de portefeuille externe

#### ODDO BHF SE

Des informations sur la rémunération des employés d'ODDO BHF SE figurent dans le rapport de rémunération d'ODDO BHF SE, qui est disponible sur le site Internet <https://www.oddobhf.com>.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**  
ODDO BHF Emerging Markets

**Identifiant d'entité juridique :**  
5299004JCXOQO4S6G707

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**Non**

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36,00 % d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de la période sous revue, le Fonds a atteint ses caractéristiques environnementales et sociales à l'aide des mesures suivantes :

- Mise en œuvre effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, sources non conventionnelles de pétrole et de gaz, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité ainsi que prospection, extraction et exploitation de pétrole et de gaz (conventionnels et non conventionnels) issus de la région arctique) et des exclusions spécifiques au Fonds
- Intégration de notations ESG de MSCI, qui a conduit à une amélioration de la notation ESG du Fonds par rapport à son indice de référence ainsi qu'à une exclusion minimale de 20 % des entreprises de l'univers d'investissement
- Mise en œuvre de notre politique de droits de vote si le Fonds exerce de tels droits
- Initiation de dialogues et d'activités d'engagement conformément à notre politique en matière d'engagement
- Prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement au sens de l'article 4 du règlement SFDR
- Mise en application de notre approche visant à contrôler les préjudices importants causés aux investissements durables

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	31/03/2025	
	Fonds	Part de titres analysés en %
Notation ESG de MSCI (CCC à AAA) *	A	98,8
Score de qualité ESG de MSCI (/10)	6,8	98,8
Score E moyen pondéré (/10)	6,8	98,8
Score S moyen pondéré (/10)	5,4	98,8
Score G moyen pondéré (/10)	5,1	98,8
Intensité carbone moyenne pondérée (t CO <sub>2</sub> /million € de CA)	64,3	98,8
Investissements durables selon l'article 2(17) du SFDR (%)	36,0	97,2
Investissements alignés sur la taxinomie (%)	0,0	0,0
Utilisation de combustibles fossiles (%) **	0,0	92,2
Utilisation de solutions zéro carbone (« part verte ») (%) ***	45,7	98,8

\* CCC constitue la notation la plus faible, tandis que AAA représente la note la plus élevée

\*\* Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de combustibles fossiles

\*\*\* Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.)

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	28/03/2024	
	Fonds	Part de titres analysés en %
Notation ESG de MSCI (CCC à AAA) *	AA	100,0
Score de qualité ESG de MSCI (/10)	7,3	100,0
Score E moyen pondéré (/10)	6,1	100,0
Score S moyen pondéré (/10)	5,7	100,0
Score G moyen pondéré (/10)	5,3	100,0
Intensité carbone moyenne pondérée (t CO <sub>2</sub> /million € de CA)	59,1	100,0
Investissements durables selon l'article 2(17) du SFDR (%)	30,4	97,5
Investissements alignés sur la taxinomie (%)	0,0	0,0
Utilisation de combustibles fossiles (%) **	0,0	0,0
Utilisation de solutions zéro carbone (« part verte ») (%) ***	40,6	41,7

\* CCC constitue la notation la plus faible, tandis que AAA représente la note la plus élevée

\*\* Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de combustibles fossiles

\*\*\* Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.)

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables du Fonds étaient les suivants :

1. Aucun objectif environnemental au sens de l'article 9 du règlement Taxinomie n'a été poursuivi au cours de la période sous revue.
2. Environnement : contribution aux impacts environnementaux, tels que définis par MSCI ESG Research en lien avec les objectifs environnementaux dans le domaine des « impacts environnementaux », lesquels couvrent les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction respectueuse de l'environnement, approvisionnement durable en eau, prévention et lutte contre la pollution de l'environnement, agriculture durable.

En l'absence de dispositions réglementaires concrètes applicables au calcul des investissements durables au sens de l'article 2, point 17 du règlement SFDR, nous avons déterminé la méthode de calcul suivante. Nous utilisons l'indicateur « Sustainable Impact Revenue » de MSCI afin d'évaluer l'aptitude d'une entreprise à réaliser des investissements durables. Lorsqu'une entreprise tire 5 % ou plus de son chiffre d'affaires de secteurs durables, nous considérons sa pondération totale dans le portefeuille comme durable, sous réserve qu'elle ne figure pas sur notre « liste DNSH » (*Do No Significant Harm*, ou absence de préjudice important).

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le préjudice important susceptible d'être causé aux objectifs d'investissement durable du Fonds est contrôlé dans le cadre d'un processus en quatre étapes :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

1. Toutes les entreprises impliquées dans de graves controverses sociales, environnementales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables ;
2. Toutes les entreprises visées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, sources non conventionnelles de pétrole et de gaz, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité ainsi que prospection, extraction et exploitation de pétrole et de gaz (conventionnels et non conventionnels) issus de la région arctique) ne sont pas considérées comme durables et tout investissement dans celles-ci est interdit.
3. Les entreprises exposées aux armes prohibées et/ou qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et tout investissement dans celles-ci est interdit.

Les équipes de contrôle de la Société sont chargées de la surveillance des préjudices importants.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

La prise en considération des principales incidences négatives repose sur un filtrage négatif selon trois principales incidences négatives [ci-après « PIN »] (à savoir les PIN 7, 10 et 14 : « Biodiversité », « Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » et « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ») ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et la politique de droits de vote (si le Fonds exerce de tels droits) pour les autres PIN.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

La Société de gestion s'assure que les investissements durables du Fonds respectent la liste d'exclusions du Pacte mondial des Nations Unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion de la Société de gestion.

La société de gestion d'investissements s'assure que les investissements durables du Fonds respectent la liste d'exclusions du Pacte mondial des Nations Unies. En raison de la qualité insuffisante des données, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne sont pour l'heure pas pris en compte. Certains aspects desdits principes directeurs sont toutefois indirectement pris en compte (à travers la notation ESG issue de la recherche ESG de MSCI).

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au sein du Fonds ont été prises en considération au travers d'exclusions liées à des contrôles pré- et post-négociation, ainsi que sur la base des notations ESG et de la politique en matière de dialogue, d'engagement et, le cas échéant, de droits de vote.

La prise en considération des principales incidences négatives repose sur un filtrage négatif selon trois PIN (à savoir les PIN 7, 10 et 14 : « Biodiversité », « Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » et « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ») ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et la politique de droits de vote (si le Fonds exerce de tels droits) pour les autres PIN.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/04/2024 – 31/03/2025

Investissements les plus importants	Secteur	Actifs*	Pays
Taiwan Semiconductor Manufac	Technologies de l'information	9,4 %	Taiïwan
Tencent Holdings Ltd	Services de communication	5,9 %	Chine
Samsung Electronics Co Ltd	Technologies de l'information	5,3 %	République de Corée
Mercadolibre Inc	Biens de consommation cycliques	4,2 %	Argentine
Alibaba Group Holding-Sp Adr	Biens de consommation cycliques	4,1 %	Chine
Lyx Etf Msci India	ETF	3,8 %	Inde
Mediatek Inc	Technologies de l'information	3,8 %	Taiïwan
Byd Co Ltd-H	Biens de consommation cycliques	3,7 %	Chine
Ishares Msci India Ucits Etf	ETF	3,6 %	Irlande
Contemporary Amperex Techn-A	Entreprises industrielles	3,1 %	Chine
Icici Bank Ltd-Spon Adr	Secteur financier	2,9 %	Inde
Vimian Group Ab	Santé	2,1 %	Suède
Cadeler A/S	Industrie	2,1 %	Danemark
Tecnicas Reunidas Sa	Énergie	2,1 %	Espagne
Gaztransport Et Techniga Sa	Énergie	2,1 %	France

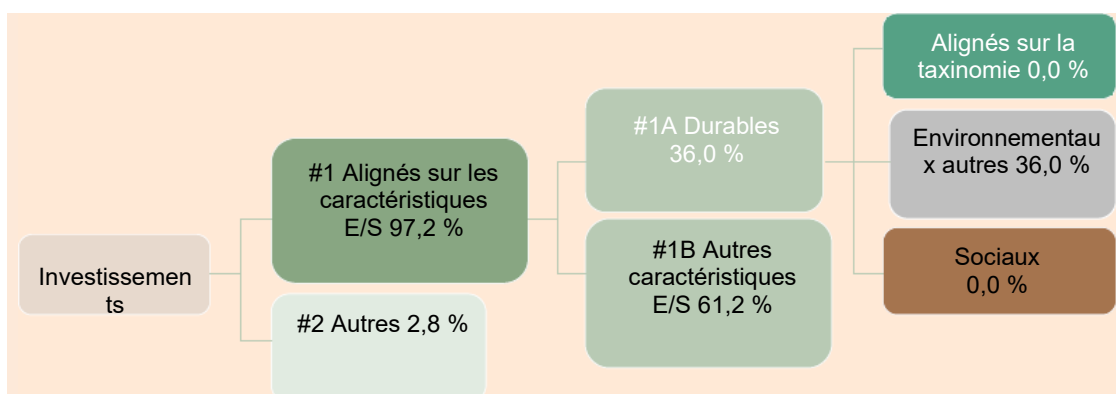
\* Méthode de calcul : par rapport à la moyenne de 4 positions durant l'exercice financier du Fonds



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les autres investissements se composent de 1,7 % d'instruments de trésorerie et de 1,1 % d'instruments sans notation ESG.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Actifs au 31/03/2025
Biens de consommation cycliques	30,6 %
Technologies de l'information	24,5 %
Secteur financier	14,5 %
Services de communication	9,5 %
ETF	6,5 %
Entreprises industrielles	5,1 %
Biens de consommation	4,8 %
Santé	1,8 %
Liquidités	1,6 %
Fonds d'investissement	1,2 %

La pondération des investissements dans des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la vente (y compris transport, entreposage et négoce) de combustibles fossiles s'établit à 0,0 %.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui :
- Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire
- Non

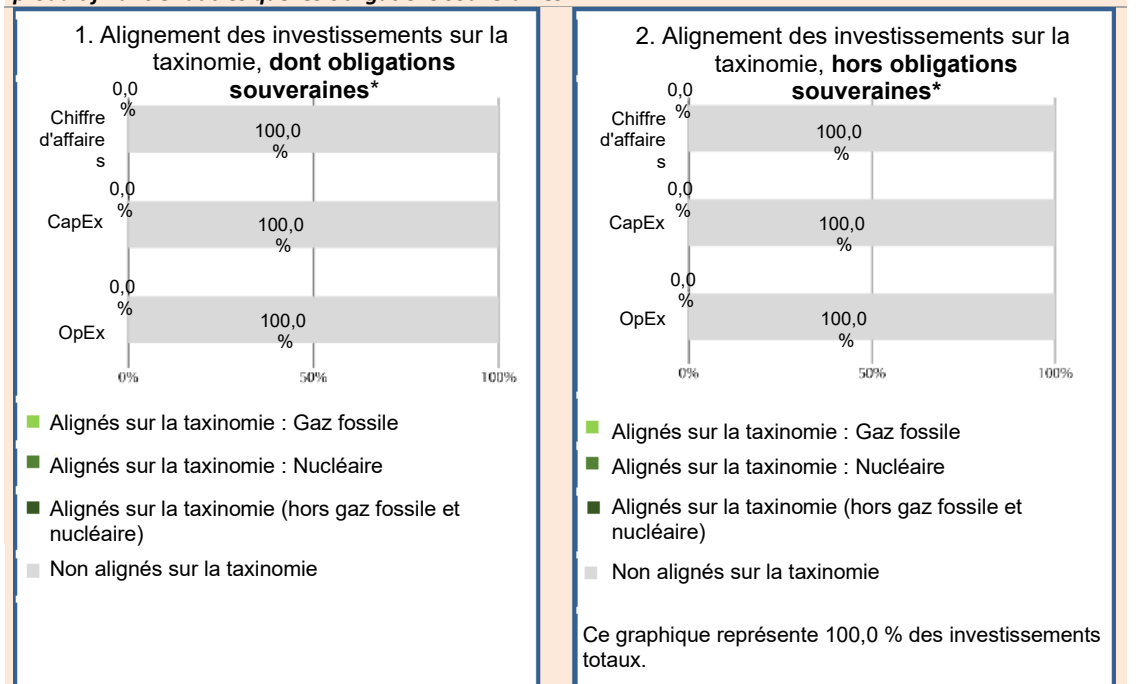
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.


Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'établissait à 0 %.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Les informations pertinentes se trouvent dans le 1<sup>er</sup> tableau « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » de la page 3.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 36,0 %.

Ces investissements ont été opérés car les activités concernées étaient éligibles à la taxinomie, même si elles n'étaient pas alignées sur celle-ci.

Sont réputées éligibles à la taxinomie de l'UE des activités telles que : énergie bas carbone, efficacité énergétique, immobilier respectueux de l'environnement, utilisation durable de l'eau, agriculture durable, prévention et contrôle de la pollution. Malheureusement, certaines entreprises ne fournissent pas encore de données alignées sur la taxinomie de l'UE, voire ne sont pas soumises à cette dernière. Néanmoins, le chiffre d'affaires de ces entreprises est orienté sur des activités vertes, tant qu'elles respectent notre approche *Do No Significant Harm* (DNSH).



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Fonds ne détenait aucun investissement durable sur le plan social.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « #2 Autres » consistent en des liquidités, des dérivés, des matières premières et des valeurs mobilières sans notation ESG :

Matières premières : les matières premières englobent notamment les métaux précieux (p. ex. l'or), les métaux non précieux (p. ex. le cuivre), l'énergie (p. ex. le pétrole) et les matières premières agricoles (p. ex. le blé). La Société investit principalement dans l'or sous la forme de certificats Xetra-Gold. L'or est détenu à des fins de couverture contre l'inflation et

d'accroissement de la diversification des portefeuilles. Valeur mobilière négociable comme une action, Xetra-Gold reproduit la valeur de la matière première qu'est l'or, permettant ainsi à l'investisseur de participer à l'évolution de son cours. Aucune garantie sociale ou environnementale minimale n'a été prise en considération.

Valeurs mobilières sans notation ESG : certaines valeurs mobilières pourraient ne pas être couvertes par notre fournisseur actuel de données relatives à la durabilité. Avant d'investir dans des valeurs mobilières sans note de durabilité, la Société effectue une procédure de due diligence en la matière (contrôle de garantie minimale). La Société ne peut toutefois pas garantir que la valeur mobilière considérée remplit ses critères et conditions d'exclusion en matière de durabilité.

Liquidités : des liquidités étaient détenues aussi bien à titre accessoire que de garanties pour les dérivés.

S'agissant des dérivés utilisés par le Fonds à des fins de couverture, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ne sont pas prises en compte.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le gérant a mis en œuvre sa stratégie de propriétaire actif :

1. Exercice des droits de vote lors des assemblées générales annuelles, si le Fonds entre dans le cadre de la politique de droits de vote du gérant
2. Dialogue avec les entreprises dans lesquelles des investissements sont effectivement ou pourraient être opérés
3. Engagement avec les entreprises conformément à la politique du gérant en la matière
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques au Fonds
5. Prise en considération des principales incidences négatives conformément à la politique du gérant en la matière



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Le Fonds a pour indice de référence le MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (100 %). L'indice de référence du Fonds est un indice de marché large. La stratégie ESG du Fonds ne s'appuie pas sur l'Indice.

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

L'indice/Les indices de référence n'est/ne sont pas aligné(s) spécifiquement sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Les caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte dans la politique d'investissement ESG du Fonds.

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Le Fonds n'a recours à aucun indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le Fonds n'a recours à aucun indice de référence.

**ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX**

6, rue Gabriel Lippmann  
L-5365 Munsbach

[www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)



**ODDO BHF**  
ASSET MANAGEMENT